

## Lettre de nouvelles d'avril 2020

(30/04)

« Ce dont les peuples ont besoin, est-ce vraiment de liquider les éléments traditionnels de la vie sociale par l'accession du plus grand nombre à la misère affective *connectée* ? » (Groupe Marcuse, *La liberté dans le coma*, éditions La Lenteur, 2019)

« Grâce à WhatsApp, « "Je ne me suis jamais sentie aussi proche de mes amis", constate Valeria, 29 ans, chef de projet en intelligence artificielle à Paris 15 » (*Le Monde*, 19/03/20, Pièces et main d'œuvre, *Leur virus, nos morts*, 22 mars 2020 [http://www.piecesetmaindoeuvre.com/spip.php?page=resume&id\\_article=1261](http://www.piecesetmaindoeuvre.com/spip.php?page=resume&id_article=1261) ).

« CoronApp a été créée en 78 h. Son slogan : « Mieux qu'un vaccin une application. » »  
[https://reporterre.net/Au-nom-du-coronavirus-l-Etat-met-en-place-la-societe-de-controle?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_hebdo](https://reporterre.net/Au-nom-du-coronavirus-l-Etat-met-en-place-la-societe-de-controle?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo)

« *La santé, c'est incontestable. Lorsque vous avez des oppositions à certaines technologies et que vous faites témoigner des associations de malades, tout le monde adhère.* »

(Geneviève Fioraso sur France Inter le 27 juin 2012, ex-ministre de la Recherche, cité par Pièces et Main d'Oeuvre, le virus de la contrainte, 11 avril 2020)

« (...) avant, on n'en est pas là ; après, on en est plus là. Avant, on ne peut pas dire ça. Après, ça va sans dire. » (Pièces et main d'œuvre, *Leur virus, nos morts*, op.cit)

Bonjour,

nous espérons que vous allez tous bien, et souhaitons tout le courage nécessaire à ceux qui sont obligés de se déplacer pour travailler.

Au sommaire :

1- Edito sur l'état d'urgence sanitaire : les technologies et réseaux numériques sont employés dans le contrôle des populations.

2- Petites victoires, qui en annoncent d'autres, en des temps troublés :

- Compteurs Linky : obtention du rapport d'expertise sur l'incendie de Millau
- WIFI publique : Marcillac abandonne le projet

- Rodez Citoyen : une liste de candidats contre la 5G, félicitation pour leur résultat

Si les liens dysfonctionnent, retrouvez toutes les lettres de nouvelles et documents sur le site CCAVES.ORG, rubrique collectif du Vallon.

## **1- Édito sur l'état d'urgence sanitaire.**

- a- Le modèle extractiviste et productiviste à remettre en cause
- b- Coronavirus : large panorama des technologies de surveillance numérique dans le monde
- c- Le gendarme européen de la vie privée a bel et bien baissé les armes.
- d- En France « *prenons garde à la pétainisation des esprits* »
- e- Antennes-relais : confiseries pour les opérateurs de téléphonie mobile qui ne sont pas confinés.
- f- Droit du travail, État de Droit et État d'urgence sanitaire
- g- Nos perspectives : appel à abandonner les technologies inutiles

## **Crise sanitaire : les technologies et réseaux numériques employés dans le contrôle des populations.**

### **a- Le modèle extractiviste et productiviste à remettre en cause**

Il nous semble important de pointer, en ces temps particuliers, quelques informations au sujet de l'état d'urgence sanitaire et des ordonnances du gouvernement, et de ce qu'elles peuvent augurer pour la suite.

Ce mouvement de distanciation sociale collectif qui peut durer des mois amènera des changements, mais à la différence des grèves générales auxquelles certains le compare (<https://reporterre.net/Le-coronavirus-fait-la-greve-generale>), il se pourrait que le retour au monde tel qu'il va ne se fasse pas sans un surcroît de fuite en avant technologique.

Il conviendrait d'essayer de mettre sur le devant de la scène les raisons de cet effondrement (symbolique et momentané) de la société industrielle reposant sur une technologie, le numérique, qui a permis la mondialisation exacerbée des années 2000.

Technologie numérique grâce à laquelle les délocalisations se sont amplifiées ainsi que le contrôle gestionnaire à distance, d'un bout à l'autre du globe, dans tous les secteurs de la société, y compris l'école où certains professeurs s'apparentent plus à des travailleurs du numérique.

Mettre en exergue cela amènera à affronter les discours qui ne manqueront pas

d'arriver, vantant ces mêmes solutions numériques - que sont le télé-travail, l'école numérique du Ministre Blanquer qui s'est empressé dès le 12 mars d'en faire l'apologie, la télé-médecine via la future 5G pour résorber les déserts médicaux créés par la casse du service public hospitalier, et le maintien en ces temps de confinement *de la vie sociale fictive* via les réseaux sociaux dont l'habitude remonte à loin désormais, et qui seront présentées par leurs apologistes comme les seules solutions qui auront maintenues la cohésion de la société.

Refuser tout le numérique ? Nous sommes les premiers à l'utiliser, mais réfléchir collectivement à nos réels besoins et à ce qu'ils engendrent comme effets. Ici le modèle néo-libéral industriel et extractiviste a conduit à la destruction des milieux naturels et à l'émergence, par effet de rapprochement d'avec les zones habités, de nouveaux virus.

L'article du Monde Diplomatique « *Contre les pandémies, l'écologie* » explique que le « *programme Predict (est) financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (Usaid). Ils ont déjà identifié plus de neuf cents nouveaux virus liés à l'extension de l'empreinte humaine sur la planète, parmi lesquels des souches jusqu'alors inconnues de coronavirus comparables à celui du SRAS.*

*Aujourd'hui, une nouvelle pandémie nous guette, et pas seulement à cause du Covid-19. Aux États-Unis, les efforts de l'administration Trump pour affranchir les industries extractives et l'ensemble des activités industrielles de toute réglementation ne pourront manquer d'aggraver la perte des habitats, favorisant le transfert microbien des animaux aux humains. Dans le même temps, le gouvernement américain compromet nos chances de repérer le prochain microbe avant qu'il ne se propage : en octobre 2019, il a décidé de mettre un terme au programme Predict. Enfin, début février 2020, il a annoncé sa volonté de réduire de 53 % sa contribution au budget de l'Organisation mondiale de la santé. Comme l'a déclaré l'épidémiologiste Larry Brilliant, « les émergences de virus sont inévitables, pas les épidémies ». Toutefois, nous ne serons épargnés par ces dernières qu'à condition de mettre autant de détermination à changer de politique que nous en avons mis à perturber la nature et la vie animale ».*

<https://www.monde-diplomatique.fr/2020/03/SHAH/61547>

La réponse de plusieurs gouvernements à cette crise annonce une accentuation de ce modèle, qui vise à employer les outils numériques pour contrôler, et optimiser les flux de population, hier et demain pour la transition énergétique, aujourd'hui pour leur protection sanitaire, en tous les cas pour leur bien-être.

Précisons que nous sommes pour le confinement, mis au pied du mur comme tout le monde.

Rappelons néanmoins que le coût écologique du numérique est réellement catastrophique : entre 30 et 50 % de l'électricité consommé en 2030 pourrait être dévolue au numérique. Ce dernier émet déjà autant de Gaz à Effets de Serres que l'aviation (5%), et comme le dit l'ARCEP, l'autorité des Télécoms qui préconise la sobriété quant à ce secteur qui s'enflamme, les gains d'efficacité énergétique sur la technologie 5G, ne contrebalanceront pas l'augmentation du trafic, et donc son coût énergétique. 5G qui amènera une augmentation de 2 à 3% de l'électricité consommée en France et multipliera par 5 la consommation des opérateurs, au sujet desquels nous reviendrons dans quelques lignes.

Donc « l'effet rebond » permet de comprendre que plus est mise en avant comme désirable une technologie, plus les personnes l'utiliseront et ce malgré l'optimisation de son coût écologique, ce qui engendrera une augmentation des consommations, de l'extractivisme et de la destruction des milieux naturels.

Quant à ces derniers qu'induit le numérique, voici quelques éléments :

Dans les rapports de l'Ademe, « La face cachée du numérique » (<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-face-cachee-numerique.pdf>), et « Les impacts du smartphone » 2018, il est expliqué que : « *paradoxalement, plus on dématérialise, plus on utilise de matières. Plus on miniaturise et complexifie les composants, plus on alourdit leur impact sur l'environnement. La production de composants complexes exige beaucoup d'énergie, des traitements chimiques et des métaux rares : le tantale, par exemple, indispensable aux téléphones portables ; ou l'indium, indispensable aux écrans plats LCD. Les fabricants sont en train d'épuiser ces minerais précieux à un rythme inégalé. En moyenne, il faut mobiliser de 50 à 350 fois leur poids en matières pour produire des appareils électriques à forte composante électronique, soit par exemple 800 kg pour un ordinateur portable et 500 kg pour un modem* » ».

« *Le capitalisme numérique illustre parfaitement cette logique. La fabrication des ordinateurs et des téléphones portables absorbe à elle seule 23 % de la production mondiale de cobalt et 19% des métaux rares* » (chiffres de Guillaume Pitron, « La Guerre des métaux rares », cité par Sébastien Brica - *Le numérique carbure au charbon*, Le Monde Diplomatique, mars 2020)

Dans le documentaire « Déchets électroniques : le grand détournement » de Coraline Salvoch et Alain Pirot, Maximal productions, 2019 nous découvrons que :

- 88% des Français changent leur téléphone portable alors qu'il fonctionne encore
- 60% des déchets électroniques échappent à toute procédure et partent dans des décharges à ciel ouvert en Afrique

Le livre d'Anne Bednick « Extractivisme, Exploitation industrielle de la nature : logiques, conséquences, résistances » Le Passager Clandestin, 2016 (cité dans l'Age de faire n.141 mai 2019) nous explique qu' en Chine l'exploitation du néodyme (aimants des smartphones) génère des rejets d'eaux acides et des décharges chargées en radioactivité et en métaux lourds.

L'Unicef explique que des dizaines de milliers d'enfants congolais travaillent dans des mines de cobalt destiné aux batteries et condensateurs des smartphones (cité dans l'Age de faire n.141 mai 2019)

Dans le livre « La machine est ton seigneur et ton maître, recueil de témoignages de Yang, Jenny Chan et Xu Lizhi, salariés de Foxconn », Agone, 2015 (cité dans l'Age de faire n.141 mai 2019) nous apprenons qu' à Shenzhen en Chine où sont assemblés les smartphones de la marque Apple, l'entreprise a installé des filets anti-suicides.

Dans le livre de Philippe Bihouix, « L'Age des low tech », Seuil, Paris 2014 (cité dans

l'Age de faire n.141 mai 2019) on découvre que l'on s'apprête à extraire de la croûte terrestre plus de métaux en une génération que pendant toute l'histoire de l'humanité.

Pour des détails sur ce point, voir ces deux documents de notre collectif :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/tract-face-cach%C3%A9-du-num%C3%A9rique-version-collectifvallon-14-janvier-2020-2.pdf>

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/co%C3%BBt-%C3%A9cologique-du-num%C3%A9rique-extrait-lettre-rodez-smart-city-17012020-1.pdf>

## **b- Coronavirus : exemples d'utilisations des technologies de surveillance numérique et de l'Intelligence artificielle dans le monde**

*« Des professeurs en réanimation et médecine intensive de la France entière leur demandent de participer à l'étude de recherche clinique en cours (...) Concrètement, les essais se déroulent de la façon suivante : le patient, volontaire pour participer aux essais cliniques, ne choisit pas son traitement, le médecin non plus. **C'est un logiciel qui a intégré auparavant différents critères qui désigne tel ou tel traitement** »* (Nous surlignons, <https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-participez-la-recherche-clinique-lancent-des-medecins-6793279> )

Comme l'explique le Figaro, au niveau mondial c'est cette solution technologique et numérique qui est mise en avant, nous surlignons :

*« C'est du côté de la technologie qu'arrivent les premiers outils efficaces contre le Covid-19 (...) Du Safe Path du MIT, au Digital Passport de l'Imperial College en passant par l'application développée par Oxford pour le gouvernement britannique ou celle conçue en Italie par le Centro medico Sant'Angelo de Milan, ces applications poursuivent des objectifs communs: suivre les déplacements des personnes testées positives et punir celles qui ne respectent pas le confinement (...) **On comprend que ces boucliers digitaux seront peut-être la condition même de la fin du confinement.***

*(...) Des questions cruciales n'en restent pas moins posées: les personnes qui refuseraient de télécharger le «passeport digital» se verront-elles refuser le droit de sortir? L'immunité collective sera-t-elle acquise si tout le monde ne le télécharge pas? **Et si cet outil technologique doit être considéré comme un médicament, saura-t-on le supprimer de nos téléphones quand on sera sorti de l'état d'urgence?** »* <https://www.lefigaro.fr/international/italie-contre-le-coronavirus-l-utilisation-massive-de-la-geolocalisation-20200322>

*« Une autre application, baptisée Covid-Watch, permet de partager des données sur son emplacement et sa santé, grâce au Bluetooth, sans compromettre sa vie privée. Nous l'avons conçue de façon à ce qu'une personne qui attrape le Covid-19 puisse envoyer une alerte aux gens à proximité sans qu'ils ne puissent l'identifier, explique Tina White, diplômée de Stanford et cofondatrice de Covid-Watch.*

*L'application est en cours de développement. Avec son équipe de chercheurs, Tina White veut proposer une alternative aux mesures autoritaires adoptées dans certains pays.*

*Comme l'application ne servira que si elle est très répandue, elle précise que la technologie serait fournie gratuitement. Et suggère que les deux principaux systèmes d'exploitation des smartphones, Android et Apple, l'ajoutent en option lors d'une mise à jour afin d'assurer son adoption par le plus grand nombre » <https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-la-vie-privee-prochaine-victime-de-la-pandemie-6794645>*

*« Quand on a un marteau- dans ce cas la localisation d'un téléphone portable, il est tentant de voir des clous partout » explique Susan Landau, une des personnalité américaine les plus réputée en matière de cyber-sécurité »*

*<https://www.nextinpact.com/news/108886-covid-19-pourquoi-contact-tracking-ne-fonctionnera-probablement-pas.htm>*

**En Australie-Occidentale** *« le gouverneur a désormais autorité pour imposer des bracelets électroniques aux personnes potentiellement infectées par le coronavirus et placées à l'isolement » <https://www.monde-diplomatique.fr/2020/05/TREGUER/61752>*

**En Équateur** *« selon les médias, le gouvernement équatorien aurait autorisé le suivi GPS à des fins d'application des mesures de confinement ».*

*<https://www.amnesty.fr/actualites/covid-19-et-surveillance-numerique--et-nos-droits>*

**En Russie** *ce sont les caméras à reconnaissance faciales qui reconnaissent les personnes non-confinées : « La puissance du système repose sur un maillage très serré. Pas un couloir de métro, pas une rue n'échappe aujourd'hui aux 170 000 caméras déployées peu à peu depuis une décennie au nom de l'ordre public. Quelque 100 000 d'entre elles sont reliées à l'intelligence artificielle capable d'identifier les personnes filmées et les 70 000 restantes doivent suivre sous peu. La police de Moscou a dit avoir identifié depuis février près de 200 personnes ayant enfreint leur quarantaine, grâce à cette surveillance (...) Son dispositif, qui est aussi exporté en Chine, premier marché mondial, et en Amérique latine, est même capable d'identifier les personnes par leur seule silhouette dans 80 % des cas ».*

*<https://www.ouest-france.fr/europe/russie/coronavirus-100-000-cameras-surveillent-les-confines-moscou-et-tous-les-autres-6789987>*

**En chine :** *« un système développé par le géant chinois de l'internet Baidu contrôle les passagers de la gare Qinghe via des technologies de reconnaissance faciale et des capteurs infrarouge, photographiant automatiquement chaque visage. Si la température d'un corps dépasse 37,3 degrés, l'alarme stridente se déclenche, entraînant un second contrôle (manuel) » (...) L'expert chinois de la reconnaissance faciale, Megvii, a aussi développé en urgence un système similaire, expérimenté dans une station de métro à Pékin. Selon lui, l'équipe a optimisé ses modèles « pour détecter efficacement les températures corporelles même quand seul le front est à découvert ».* <http://www.leparisien.fr/international/comment-la-chine-utilise-la-reconnaissance-faciale-pour-traquer-les-malades-du-coronavirus-08-02-2020-8255907.php>

*Dans ce même pays : « un algorithme évalue si la personne est allée dans une zone à risque ou a été en contact avec des contaminés, et cela détermine si elle a le droit de se déplacer » <https://www.franceinter.fr/coronavirus-le-tracage-numerique-prochaine-etape-de-l-urgence-sanitaire-en-europe>*

« La Chine va jusqu'à attribuer des codes couleurs aux smartphones (vert, jaune, rouge), qui déterminent où un citoyen peut aller ou pas ». <https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-la-vie-privee-prochaine-victime-de-la-pandemie-6794645>

« En Chine, Alibaba a sorti une fonctionnalité de suivi médical qui exploite des données relatives à la santé individuelle et assigne un statut sanitaire à chaque personne par le biais d'un code couleur. S'il est vert, la personne est « saine » ; s'il est jaune, elle doit être confinée pendant sept jours, et pendant 14 jours s'il est rouge. Ce système est utilisé pour autoriser ou refuser l'accès aux espaces publics. L'application partage ses données avec les autorités chargées de l'application des lois, ce qui est très préoccupant. »

<https://www.amnesty.fr/actualites/covid-19-et-surveillance-numerique--et-nos-droits>

« Le gouvernement chinois ne vient-il pas dans le même temps, selon l'agence de Presse Reuters, d'annoncer, pour lutter contre le Covid-19, une accélération du déploiement d'antennes-relais 5G pour atteindre les 600 000 à la fin de l'année 2020 ». [https://www.robindestoits.org/Coronavirus-telephonie-mobile-et-ordonnances-communiqu%C3%A9-de-presse-Alerte-Phone-Gate-CRIIREM-Robin-des-Toits\\_a2888.html](https://www.robindestoits.org/Coronavirus-telephonie-mobile-et-ordonnances-communiqu%C3%A9-de-presse-Alerte-Phone-Gate-CRIIREM-Robin-des-Toits_a2888.html)

« En Chine, la température corporelle des livreurs de plats cuisinés apparaît en même temps que leur géolocalisation sur le smartphone des destinataires, lesquels sont également suivis à la trace pour évaluer leur risque de contagiosité et en déduire un code de couleurs qui conditionne l'accès aux lieux de travail, aux transports ou aux zones résidentielles. Les agents de la police chinoise disposent également de lunettes de réalité augmentée. Reliées à des caméras thermiques placées sur leurs casques, elles permettent de repérer dans la foule les personnes fiévreuses ». <https://www.monde-diplomatique.fr/2020/05/TREGUER/61752>

« **En Corée du sud, Chine et Taïwan**, les données proviennent des « appli », plus précises avec la localisation par GPS, et **elles ont été utilisées massivement pour contrôler les déplacements de population**, et dans de nombreux cas arrivant même à des identifications personnelles »

[https://www.elconfidencial.com/tecnologia/2020-03-23/coronavirus-moviles-telecomunicaciones-antenas-covid19\\_2508268/?utm\\_source=facebook&utm\\_medium=social&utm\\_campaign=ECNocheAutomatico](https://www.elconfidencial.com/tecnologia/2020-03-23/coronavirus-moviles-telecomunicaciones-antenas-covid19_2508268/?utm_source=facebook&utm_medium=social&utm_campaign=ECNocheAutomatico)

« **Le gouvernement taïwanais** utilise des smartphones pour surveiller les personnes en quarantaine. Celles-ci reçoivent un message d'avertissement si elles ne respectent pas leur confinement ».

<https://www.franceinter.fr/coronavirus-le-tracage-numerique-prochaine-etape-de-l-urgence-sanitaire-en-europe>

« Un jeu de vase communicant s'est mis en place entre l'agence de l'immigration et l'agence de santé où les données de la première étaient intégrées à la seconde pour évaluer la situation pandémique en temps et en heure. Par ailleurs, chaque passage en pharmacie est connu des autorités puisque les personnes y scannent leur carte d'assurance maladie et délivrent des informations sur leurs achats de masques ou de gels » [https://www.lemondemoderne.media/souriez-vous-etes-traces/#\\_ftn1](https://www.lemondemoderne.media/souriez-vous-etes-traces/#_ftn1)

« **Singapour** a mis en place ce dispositif de détection des cas suspects et d'identification de l'entourage de chaque patient, via le bornage téléphonique, le contrôle des terminaux bancaires, etc. La mise en quarantaine est immédiate et vérifiée par géolocalisation trois fois par jour. Des cartes interactives sont même mises en ligne par les autorités qui géolocalisent chaque nouveau cas à la rue près, de façon à ce que chacun sache s'il a pu se trouver à proximité d'un cas détecté. Toutes les données sauf l'identité sont affichées ». <https://www.decision->

[sante.com/actualites/breve/2020/03/25/geolocalisation-des-personnes-contaminees-faut-il-en-avoir-peur-29377](https://sante.com/actualites/breve/2020/03/25/geolocalisation-des-personnes-contaminees-faut-il-en-avoir-peur-29377)  
« L'âge et le sexe sont précisés, de façon à ce que chacun sache s'il a pu se trouver à proximité d'un cas détecté ». <https://www.franceinter.fr/coronavirus-le-tracage-numerique-prochaine-etape-de-l-urgence-sanitaire-en-europe>

« Les cas suspects sont mis en quarantaine et doivent communiquer leurs coordonnées GPS plusieurs fois par jour, et s'ils trichent, leur passeport est confisqué, ou pour les étrangers, leurs visas annulés ». <https://www.nextinpact.com/news/108886-covid-19-pourquoi-contact-tracking-ne-fonctionnera-probablement-pas.htm>

« **Hong Kong** demande aux personnes arrivant de l'étranger de porter des bracelets de suivi, et Singapour a une équipe de détectives numériques pour surveiller ceux qui sont en quarantaine. » <https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-la-vie-privee-prochaine-victime-de-la-pandemie-6794645>

**En Corée du Sud**, les terminaux bancaires sont aussi utilisés.

<https://www.franceinter.fr/coronavirus-le-tracage-numerique-prochaine-etape-de-l-urgence-sanitaire-en-europe>

Et : « les autorités envoient des conseils sanitaires par SMS, accompagnés d'informations personnelles liées aux patients atteints par le COVID-19 et de liens qui mènent vers des données détaillées sur leurs déplacements. Cette mesure est alarmante, car elle constitue une violation du secret médical et renforce la stigmatisation des personnes infectées »

<https://www.amnesty.fr/actualites/covid-19-et-surveillance-numerique--et-nos-droits>

**En « Nouvelle-Zélande**, la police y a lancé une plate-forme numérique de délation, invitant les citoyens à signaler les entorses aux mesures de confinement dont ils seraient témoins ». <https://www.monde-diplomatique.fr/2020/05/TREGUER/61752>

**En Israël**, « l'analyse des données numériques et des conversations par l'intelligence artificielle pour tracer les contacts, déplacements et activités des suspects »

(« Israel approves mass surveillance to fight coronavirus », <https://www.ynetnews.com>, 17/03/20 cité par Pièces et Main d'oeuvre « Leur virus, nos mort, op.cit)

Et « le gouvernement a autorisé le Shin Bet, le service de renseignement intérieur, en charge des "activités anti-terroristes", à traquer les données de localisation des téléphones portables des citoyens sans autorisation préalable de la justice »

<https://www.franceculture.fr/sciences/geolocalisation-backtracking-face-au-coronavirus-que-fait-la-france>

« L'entreprise de surveillance israélienne NSO Group propose désormais à la vente un outil d'analyse de mégadonnées qui affirme suivre la propagation de la maladie en reportant les déplacements des personnes sur une carte. Or NSO a déjà vendu des données à des gouvernements répressifs par le passé. Il est primordial que les entreprises qui participent à la lutte contre le COVID-19 identifient, préviennent, réduisent et publient les risques en matière de droits humains liés à leurs activités, produits et services dans ce contexte de pandémie ».

<https://www.amnesty.fr/actualites/covid-19-et-surveillance-numerique--et-nos-droits>

Précisions du Monde Diplomatique : « L'entreprise NSO Group, spécialisée dans le cyberespionnage et impliquée dans plusieurs scandales d'espionnage de militants de droits humains et de journalistes fournit ses outils pour analyser les métadonnées et les correspondances captées sur les réseaux télécoms. En croisant toutes ses informations, NSO attribue à chaque personne un « score de contagiosité » allant de 1 à 10. Une douzaine d'autres pays testeraient également ce système ». Il s'agit selon

cet article d'un dispositif jusque là clandestin de lutte contre les attentats-suicides.  
<https://www.monde-diplomatique.fr/2020/05/TREGUER/61752>

**En Pologne**, nous surlignons : « le pays a lancé une application permettant de géolocaliser les personnes rentrant de l'étranger et sommées d'observer une quarantaine.

*Drones, géolocalisation, reconnaissance faciale: l'arsenal technologique mis en place par la Chine pour contrer l'avancée du nouveau coronavirus fait des émules. Les télécoms italiens travaillent avec le gouvernement pour détecter les mouvements des personnes infectées. La police de Paris utilise des engins sans pilote pour surveiller les zones interdites d'accès. Et la Pologne propose aux personnes en quarantaine d'installer une application de reconnaissance faciale pour vérifier qu'elles ne quittent pas leur domicile.*

*Le gouvernement polonais invite ainsi les personnes qui reviennent de l'étranger; et dont les données et le numéro de téléphone sont conservés dans une base de données spéciale, à installer une application mobile appelée «La quarantaine à domicile». Cette dernière utilise les technologies de la géolocalisation et de la reconnaissance faciale pour s'assurer du respect du confinement.*

*A l'installation de l'application, la personne en quarantaine devra se prendre en photo, qui servira de référence. Par la suite, l'application lui demandera de prendre des selfies, à n'importe quel moment de la journée. Ces photos sont géolocalisées. L'utilisateur de l'application a vingt minutes pour s'exécuter. S'il n'obtempère pas, la police est prévenue et peut lui imposer une amende allant jusqu'à 5000 Zlotys, soit 1000 euros (...) En effet, l'utilisation de cette application n'est pas obligatoire, mais les personnes qui refusent de l'installer doivent s'attendre à des visites-surprises des forces de l'ordre »*

<https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/les-polonais-en-quarantaine-doivent-se-prendre-en-selfie-pour-prouver-qu-ils-sont-chez-eux-20200324>

**La commission Européenne**, plus généralement, travaille avec « Orange, Vodafone, Telecom Italia, Deutsche Telekom, Telefonica, Telenor, Telia, Al Telekom Austria : si vous êtes abonné à l'un de ces opérateurs, sachez que vos données de géolocalisation vont être transmises "dans les jours qui viennent" au JRC, le Centre d'étude scientifique de la Commission européenne, chargé d'analyser la propagation du virus. (...) Elle assure que les données utilisées seront anonymes, agrégées en grandes masses et traitées de façon purement statistique. Loin, donc, du traçage numérique de la population envisagé ou déjà mis en œuvre dans plusieurs pays d'Asie, en Israël et en Russie.

<https://www.franceinter.fr/coronavirus-le-tracage-numerique-prochaine-etape-de-l-urgence-sanitaire-en-europe>

**En Allemagne :** « Deutsche Telekom vient de livrer à deux reprises les données anonymisées de ses 46 millions de clients à l'Institut Robert Koch, chargé de modéliser l'épidémie en fonction des mouvements de population ».

<https://www.franceinter.fr/coronavirus-le-tracage-numerique-prochaine-etape-de-l-urgence-sanitaire-en-europe>

« Partout en Allemagne, les autorités sanitaires locales suivent les personnes contaminées placées en quarantaine et pratiquent un tracking « analogique » des contaminations, en interrogeant les personnes infectées sur leurs contacts. Dans plusieurs régions, les autorités de santé ont transmis à la police des listes de noms et

adresses de personnes infectées [6]. En Basse-Saxe, les noms des personnes avec qui les contaminés ont été en contact, et qui se trouvent donc en quarantaine, ont aussi été fournis aux forces de l'ordre [7].

6-Voir cet article sur le magazine en ligne Netzpolitik.

7-Voir le communiqué de l'autorité régionale de protection des données.

(...)

Une application déjà utilisée en Allemagne pour connaître le niveau de propagation du virus. En Allemagne, l'Institut Robert-Koch, qui coordonne avec les autorités la lutte contre le virus du Covid, a de son côté déjà développé une application pour récolter des données sur la propagation du virus. Les personnes qui utilisent des montres ou des bracelets connectés de fitness peuvent la télécharger. Elles transmettent ainsi des données sur leurs pulsations cardiaques. De cela peut être déduit une fièvre, donc une contamination. L'application ne prévient pas les utilisateurs qu'ils sont peut-être infectés, elle vise juste à suivre la circulation du virus sur le territoire ».

<https://www.bastamag.net/Application-stopcovid-tracking-tracage-surveillance-libertes-vie-privee-geolocalisation#nb2-7>

**En Espagne** (merci beaucoup pour la traduction bénévole, retrouvez l'intégralité de l'article ici : <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/traduction-article-espagnol-coronavirus-surveillance-numeriqueodt.pdf>), nous surlignons :

**« La situation est si désespérée, car telle est la réalité, la situation est grave, que l'administration centrale était finalement ouverte à tout »,** explique Tekanautas Nuria Oliver, docteur au MIT<sup>1</sup>, Chief data Scientist de Data-Pop (...)

*L'équipe de Valencia utilisera les données anonymes et associées fournies par les opérateurs pour extraire des modèles de mobilité de la population. **Dans quels quartiers beaucoup de gens descendent dans la rue ? À quelles heures ? Où vont ceux qui doivent aller travailler ? Y a-t-il trop de regroupements dans un point particulier de la ville?***

(...) *Le projet est très similaire à celui que les opérateurs avaient déjà signé par le passé avec le gouvernement et d'autres organismes publiques*

(...) *À la fin de l'année dernière, l'INE a signé un accord controversé avec Telefónica, Vodafone et Orange pour connaître les schémas de mobilité dans tout le pays. Fomento<sup>2</sup> a déjà travaillé avec Orange en 2018 pour accéder aux données des abonnés et analyser la mobilité interprovinciale des voyageurs au niveau national. À la fin de l'année dernière, l'INE<sup>3</sup> a signé un accord controversé avec Telefónica, Vodafone et Orange pour connaître les schémas de mobilité dans tout le pays.*

(...)

*Ana Berenguer, Directrice générale des analyses et des politiques publiques de la Generalitat Valenciana et une autre responsable du projet, souligne que l'idée derrière tout cela est de pouvoir disposer de meilleures informations et de mieux répartir les ressources. « Nous essayons de le faire avec le Ministère de la Santé pour améliorer nos modèles épidémiologiques et faire une projection beaucoup plus précise des ressources sanitaires dont nous aurons besoin et éviter les effondrements : là où il y a une croissance exponentielle, là où nous devons affecter plus de soins intensifs, **là où il faut renforcer la présence policière etc** »*

[https://www.elconfidencial.com/tecnologia/2020-03-23/coronavirus-moviles-telecomunicaciones-antenas-covid19\\_2508268/?utm\\_source=facebook&utm\\_medium=social&utm\\_campaign=ECNocheAutomatico](https://www.elconfidencial.com/tecnologia/2020-03-23/coronavirus-moviles-telecomunicaciones-antenas-covid19_2508268/?utm_source=facebook&utm_medium=social&utm_campaign=ECNocheAutomatico)

1 Le Massachusetts Institut of Technology américain est une université, spécialisé dans les domaines de la science et de la technologie.

2 El Ministerio de Fomento est le département ministériel actuel avec les compétences de travaux publics, transports et communications.

3 Instituto Nacional de Estadística.

En Norvège : « En vue de son déconfinement, commencé le lundi 20 avril, la Norvège a lancé dès le 16 avril sa propre application mobile de traçage, Smittestopp, qui informe ses utilisateurs d'un possible contact (plus de 15 mn à moins de 2 m) avec une personne infectée, sans révéler l'identité de cette dernière. L'installation de l'application est volontaire. À rebours des orientations prises par l'Union européenne, elle fonctionne grâce à la géolocalisation, et non à la technologie Bluetooth, afin de permettre également aux autorités sanitaires de mieux observer la propagation de l'épidémie et mesurer l'efficacité des restrictions. Les données, anonymisées, sont centralisées et automatiquement détruites au bout de 30 jours » (Commission des affaires européennes du Sénat, note d'information n.7, 25 avril 2020).

« **En République Tchèque**, en vue du déconfinement, le gouvernement développe des méthodes inspirées de celles mises en oeuvre à Singapour ou en Corée du Sud, comprenant notamment l'utilisation, sur une base volontaire, d'applications numériques qui permettent aux opérateurs de téléphonie mobile et de cartes de paiement de fournir des données en vue du traçage des contacts des personnes infectées, afin de les informer des risques de contamination » (Commission des affaires européennes du Sénat, note d'information n.7, 25 avril 2020).

**En Italie** : « Rome envisage la mise en place d'une application sur smartphone, sur le modèle sud-coréen. Il s'agirait à la fois de cartographier les mouvements des malades diagnostiqués pendant les 48 heures ayant précédé l'infection et de favoriser la télémédecine afin, par exemple, de surveiller à domicile leur fréquence cardiaque et leur taux d'oxygène dans le sang ».

[https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-l-italie-devoile-les-premiers-elements-de-sa-strategie-de-deconfinement\\_3902045.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-l-italie-devoile-les-premiers-elements-de-sa-strategie-de-deconfinement_3902045.html)

### **c- « Le gendarme européen de la vie privée a bel et bien baissé les armes »**

« **L'Italie** a permis l'échange et le traitement des données personnelles sans l'intervention d'un juge, à commencer par les données de santé aujourd'hui analysées par la protection civile et géolocalisées grâce aux données des opérateurs télécoms » <https://www.lefigaro.fr/international/italie-contre-le-coronavirus-l-utilisation-massive-de-la-geolocalisation-20200322>

« Lors d'un entretien téléphonique, le commissaire européen chargé du marché intérieur (et du numérique-note du collectif vallon), Thierry Breton, s'est entretenu avec plusieurs opérateurs télécoms – dont Orange et Deutsche Telekom – pour leur demander de fournir les données mobiles liées aux déplacements de leurs clients. Une fois les données agrégées et anonymisées, l'objectif sera de suivre en temps réel

*la propagation de la maladie Covid-19 afin de savoir où les demandes de matériel médical sont les plus pressantes* » <https://www.usine-digitale.fr/article/covid-19-l-union-europeenne-demande-aux-operateurs-telecoms-dont-orange-de-pister-leurs-clients.N945421>

Nous surlignons : « (...) plaide un expert en gestion de crise, qui récuse l'idée que cela reviendrait à vendre son âme au diable. **« C'est déjà le cas! Google ou Facebook utilisent nos données à des fins commerciales ou pour évaluer les embouteillages, par exemple** ». <http://www.leparisien.fr/politique/coronavirus-pour-vaincre-l-epidemie-faut-il-traquer-les-francais-24-03-2020-8287278.php>

Et : « Une équipe du Big Data Institute de l'université d'Oxford développe une application pour smartphone qui géolocalise en permanence son propriétaire et l'avertit en cas de contact avec un porteur du virus. Selon leur degré de proximité, l'application ordonne le confinement total ou la simple distance de sécurité, et donne des indications aux autorités pour désinfecter les lieux fréquentés par le contaminé » (9 <https://www.bdi.ox.ac.uk/news/infectious-disease-experts-provide> 10 *Le Monde*, 20/03/20 – cité par Pièces et main d'œuvre, op.cit).

« Mais face à l'urgence du coronavirus, les CNIL européennes, chargées de faire respecter le RGPD, commencent à assouplir leur posture. Cela ouvre la voie à des utilisations innovantes des données pour combattre l'épidémie ». <https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/les-polonais-en-quarantaine-doivent-se-prendre-en-selfie-pour-prouver-qu-ils-sont-chez-eux-20200324#xtor=AL-201>

Et nous surlignons: « le gendarme européen de la vie privée, qui, ce 19 mars, a décidé de l'encourager « pour lutter contre le fléau qui touche de grandes parties du monde ». S'il rappelle que « l'urgence est une condition juridique pouvant légitimer des restrictions de liberté, à condition qu'elles soient proportionnées et limitées à la période d'urgence », **le gendarme de notre vie privée a bel et bien baissé les armes** ». <https://www.lefigaro.fr/international/italie-contre-le-coronavirus-l-utilisation-massive-de-la-geolocalisation-20200322>

« La législation européenne est pourtant claire : l'article 17-1a) du règlement général sur la protection des données (RGPD) relatif au droit à l'effacement précise que « la personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement l'effacement, dans les meilleurs délais, de données à caractère personnel la concernant et le responsable du traitement a l'obligation d'effacer ces données à caractère personnel dans les meilleurs délais, lorsque l'un des motifs suivants s'applique : les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ». En théorie, une fois la crise sanitaire terminée, les personnes dont les données de téléphones auront été collectées à des fins de géolocalisation pourront réclamer leur suppression si elles en font la demande expressément. Or, le Défenseur des droits, dans une récente interview à l'Obs, pointe les faiblesses de la législation européenne qui ouvre droit à une collecte massive des données en situation de pandémie (...) Cependant, des dérogations existent au paragraphe 2 de ce même article notamment au point i) : « le paragraphe 1 ne s'applique pas si l'une des conditions suivantes est remplie : le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique, tels que la protection contre

*les menaces transfrontalières graves pesant sur la santé, ou aux fins de garantir des normes élevées de qualité et de sécurité des soins de santé et des médicaments ou des dispositifs médicaux, sur la base du droit de l'Union ou du droit de l'État membre qui prévoit des mesures appropriées et spécifiques pour la sauvegarde des droits et libertés de la personne concernée, notamment le secret professionnel ». Fini la notion de consentement, fini le respect de nos vie privées qui nous est si cher. En période de crise sanitaire, les États membres peuvent collecter librement nos données anonymes et en faire ce qu'ils veulent »*  
[https://www.lemondemoderne.media/souriez-vous-etes-traces/#\\_fin1](https://www.lemondemoderne.media/souriez-vous-etes-traces/#_fin1)

Précisons que « la Commission assure respecter les différentes législations en matière de protection de la vie privée (directive ePrivacy, Règlement européen sur la protection des données ou RGPD). Par ailleurs, le Contrôleur européen de la protection des données (EDPS) a été consulté. Enfin les données exploitées seront détruites une fois la crise sanitaire surmontée » <https://www.franceinter.fr/coronavirus-le-tracage-numerique-prochaine-etape-de-l-urgence-sanitaire-en-europe-tee>.

**Mais l'anonymisation des données reste problématique.** Pour exemple, dans le domaine de la santé, le rapport du Sénat de P-L. Bras et A. Loth de 2014 admet ce risque important : « *il suffit de peu de données, et des données anodines en apparence -pour que l'empreinte laissée par celles-ci permette d'identifier une personne parmi d'autres, ce qui permet de la retrouver dans la base en dépit de son anonymisation et donc d'avoir accès ensuite, à tout son dossier. »*. Ce rapport rappelle : « *que 89 % des patients ayant connus un séjour à l'hôpital en 2008 sont identifiables si l'on connaît les informations suivantes, relativement aisées à trouver: hôpital d'accueil, le code postal, le mois et l'année de naissance, sexe, mois de sortie, durée du séjour. Ce chiffre atteint 100 % pour des patients hospitalisés deux fois la même année. La robustesse des opérations d'anonymisation (...) n'y change rien »*

Par ailleurs, le spécialiste en informatique américain Arvind Narayanan précise « *pas de solution magique : l'anonymisation n'existe toujours pas »* (Pièces et Main d'Oeuvre, article «*Les données carroyées, dans les grilles de l'INSEE*»).

« *Pour l'eurodéputée néerlandaise Sophie in 't Veld (Renew), "dans la pratique, il est très difficile d'anonymiser" les données.*

« *Il faut être attentif. Je ne voudrais pas me réveiller un jour en me rendant compte que les garde-fous de la démocratie et de l'État de droit dans l'UE ont disparu ».*

<https://www.franceinter.fr/coronavirus-le-tracage-numerique-prochaine-etape-de-l-urgence-sanitaire-en-europe>

(CQFDéduire ?)

**d- En France « prenons garde à la pétainisation des esprit »**

*« Sous couvert d'anonymat, un membre du Conseil d'État, garant des libertés, sonne le tocsin, inquiet : « Prenons garde à la pétainisation des esprits ! »*

<http://www.leparisien.fr/politique/coronavirus-pour-vaincre-l-epidemie-faut-il-traquer-les-francais-24-03-2020-8287278.php>

*« À Sanary-sur-Mer (Var), ville de 16.000 habitants, le maire a pris un arrêté interdisant de se déplacer pour acheter des produits à l'unité, puis un autre interdisant les sorties à plus de 10 mètres [sic] de son domicile. « J'anticipe les mesures du gouvernement », se justifie simplement l'édile, interrogé par 20Minutes (...) Sur France Info, le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a récemment déclaré que les gendarmes avaient « le droit de fouiller les sacs de course s'ils ont le sentiment que la personne les bluffe » » .*

[https://reporterre.net/Au-nom-du-coronavirus-l-Etat-met-en-place-la-societe-de-contrôle?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_hebdo](https://reporterre.net/Au-nom-du-coronavirus-l-Etat-met-en-place-la-societe-de-contrôle?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo)

*« Il y a des innovations technologiques qui sont si importantes qu'elles s'imposent à nous. [...] Il y a une science qui bouge, que l'on n'arrêtera pas. »* (Président du comité scientifique mis en place par le gouvernement sous la crise du coronavirus en 2020, le professeur Jean-François Delfraissy, entretien avec Valeurs actuelles, 3/03/18).

Est-ce que ces « utilisations innovantes » seront utilisées en France et se retrouveront dans le droit commun après de cet état d'urgence ?

Les déclarations en ce sens de Stanislas Guérini, président de La République en Marche, qui plaide pour transcrire dans le droit commun les lois de l'État d'urgence, énoncent une velléité qui est bien présente, nous surlignons :

*« « Le cœur de ce texte, c'est l'état d'urgence sanitaire que nous avons créé. Il repose sur trois principes. (...) Le deuxième principe c'est d'avoir construit cet outil juridique mais de l'avoir borné dans le temps. Je crois que c'est un principe de responsabilité. **L'heure viendra où nous aurons à réfléchir collectivement à la façon d'inscrire de façon plus pérenne dans nos textes cet état d'urgence sanitaire.** Ce sera une réflexion qui correspondra au moment de la reconstruction du pays, où nous devons nous interroger collectivement dans les profondeurs philosophiques, sociétales de ce qu'est notre société. Mais aujourd'hui, il fallait agir dans l'urgence. »*

<https://linsoumission.fr/2020/03/25/semaine-de-60h-conges-payes-confisques-letat-durgence-sanitaire-bientot-dans-le-droit-commun-avec-macron/>

Et ce de la même manière que des mesures de l'état d'urgence de 2015 en France (qui selon les statistiques ont d'abord permis une répression contre les militants écologistes et syndicaux) suite aux attentats ont été transcrits dans les lois ordinaires en 2017 sous l'actuel gouvernement.

Le compteur Linky permet au Maire de Nice, Estrosi de solliciter Enedis afin de « vérifier que les résidences secondaires ne soient pas occupées pendant la période de vacance afin de respecter la période de confinement » (Nice-Matin 03/04 cité par le Canard Enchaîné du 8 avril 2020).

Aussi, le Décret 2016-972 permet de récupérer les données de consommation- **sans**

**L'accord des habitants**, en cas d'atteinte à la sûreté du réseau *et de menace pour la sécurité des personnes*. Ce décret permet donc récupérer la Courbe de Charge dans le cadre du linky, la crise du Coronavirus servant caution. Selon la CNIL l'analyse d'une courbe de charge paramétrée à un pas de 10 minutes, comme le Décret 2017-948 l'autorise, permet : « *notamment d'identifier les heures de lever et de coucher, les heures ou périodes d'absence, ou encore, sous certaines conditions, le volume d'eau chaude consommée par jour, le nombre de personnes présentes dans le logement, etc* ». <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCnil.do?oldAction=rechExpCnil&id=CNILTEXT000026958542&fastReqId=287627783&fastPos=1>

Voici le décret, nous surlignons :

« Les gestionnaires des réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité sont dispensés de l'obligation de préserver la confidentialité des informations énumérées à l'article R. 111-26 lorsque l'application de dispositions législatives et réglementaires implique nécessairement la communication de tout ou partie de ces informations ou lorsque cette communication est nécessaire au bon accomplissement de leurs missions, **en particulier pour mettre en œuvre les mesures de protection qui s'imposent en cas de menace pour la sécurité des personnes et des biens ou pour la sécurité et la sûreté des réseaux publics** ».

(Article R111-30, modifié par Décret n°2016-972 du 18 juillet 2016 - art. 1

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?doidArticle=LEGIARTI000032916388&cidTexte=LEGITEXT000023983208&dateTexte=20160721>

Le dirigeant de Sigfox, Ludovic Le Moan (entreprise où officie Anne Lauvergeon et qui fabrique des compteurs d'eau connecté) met en garde contre Google et Apple au sujet de l'application Stop-covid du gouvernement français, mais ... pour vanter le port d'un bracelet électronique : « *On va dire que je vend ma soupe, mais un bracelet c'est mieux qu'une appli de tracing* ».

<https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/on-va-dire-que-je-defend-ma-soupe-mais-un-bracelet-cest-mieux-quune-appli-de-tracing-1196849>

Le gouvernement Français : « *a annoncé mardi 24 mars la mise en place d'un comité de chercheurs et de médecins qui sera notamment chargé de conseiller l'exécutif sur les pratiques de «backtracking» qui permettent d'identifier les personnes en contact avec celles infectées par le coronavirus (...) sur l'opportunité de la mise en place d'une stratégie numérique d'identification des personnes ayant été au contact de personnes infectées* ». <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/coronavirus-paris-ne-ferme-pas-la-porte-a-un-tracage-numerique-20200324>

France Inter nous apprend que ce comité, le CARE (Comité Analyse Recherche Expertise) réfléchit au suivi des populations : des chercheurs de l'INSERM qui ont un partenariat avec Orange ont accès aux données « agrégées et anonymisées » (voir paragraphe précédent) : cela a déjà permis de savoir que 17 % des parisiens ont quitté leur domicile depuis le premier week-end du confinement, et **suivre ces flux** (nous surlignons), avec l'Île de Ré qui a vu sa population augmenter de 30 %, l'Yonne de 10%. Didier Guillemet de l'Université Saint Quentin-Versailles de l'Institut Pasteur va équiper du personnel soignant dans trois régions, et une dizaine d'hôpitaux d'un petit capteur, genre dosimètre, qui s'active lorsqu'il rencontre un autre soignant équipé à un mètre pour déterminer le nombre de contact et quantifier les relations inter-humaines (*Chronique de Sophie Becherelle, émission Grand Bine vous fasse, France Inter-28 mars 2020*).

François Jeanne-Beylot sur Atlantico explique : « Il convient toutefois de rester prudent quant à l'usage des données personnelles que font les propriétaires des innovations numériques. On peut par exemple s'inquiéter comme l'Observatoire de l'intelligence économique du recours par l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris aux solutions du géant états-unien du big-data Palantir, proche de la CIA, pour le traitement des données de santé ».

[https://www.atlantico.fr/decryptage/3588673/stop-covid--voila-toutes-les-donnees-qu-une-application-peut-collecter-sur-vous-applications-smartphone-pandemie-virus-coronavirus-covid-19-donnees-personnelles-vie-privee-francois-jeanne-beylot?utm\\_source=wm&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=20200409](https://www.atlantico.fr/decryptage/3588673/stop-covid--voila-toutes-les-donnees-qu-une-application-peut-collecter-sur-vous-applications-smartphone-pandemie-virus-coronavirus-covid-19-donnees-personnelles-vie-privee-francois-jeanne-beylot?utm_source=wm&utm_medium=email&utm_campaign=20200409)

Et, nous surlignons : (...) le PDG d'Orange, Stéphane Richard, a annoncé travailler avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Si l'objectif est de permettre aux épidémiologistes de modéliser la propagation du virus, **les données pourraient également servir à évaluer "l'efficacité des mesures de confinement"**.

Or ce projet nécessite d'importants ajustements juridiques. "Il faudrait pouvoir garder des données sur une durée de temps longue, or actuellement nous devons les supprimer au bout d'un an. **Nous voudrions les garder deux ans**", précisait Stéphane Richard ». <https://www.usine-digitale.fr/article/covid-19-l-union-europeenne-demande-aux-operateurs-telecoms-dont-orange-de-pister-leurs-clients.N945421>

« Frédérique Vidal, la ministre de la Recherche a par la suite réfuté tout projet d'utilisation du numérique pour vérifier, par exemple, le respect des obligations de confinement. "On n'en est pas à ce stade-là", a déclaré la ministre de la Recherche à l'occasion de l'installation du comité Care. Elle a évoqué notamment la possibilité d'utiliser le numérique pour "aider en termes de logistique" et pour "être capable de prévoir" le nombre de patients guéris quittant les hôpitaux et les places de réanimation qui vont se libérer ». <https://www.decision-sante.com/actualites/breve/2020/03/25/geolocalisation-des-personnes-contaminees-faut-il-en-avoir-peur-29377>

Christophe Castaner, Ministre de l'intérieur : "Je suis convaincu que si cela permet de lutter contre le virus et, si évidemment, cela respecte les libertés individuelles, c'est un outil qui sera retenu et soutenu par l'ensemble des Français".

Le premier Ministre : "On pourrait peut-être — et je dis peut-être, car le débat n'est évidemment pas clos —, sur le fondement d'un engagement volontaire, utiliser ces méthodes pour mieux tracer la circulation du virus et les contacts (...) de chacun", [https://www.huffingtonpost.fr/entry/coronavirus\\_fr\\_5e8a1e13c5b6e7d76c65d9d5](https://www.huffingtonpost.fr/entry/coronavirus_fr_5e8a1e13c5b6e7d76c65d9d5)

La CNIL, par la voie de sa présidente, explique : « Nous voulons faire preuve de pragmatisme tout en favorisant les éventuelles solutions les plus protectrices de la vie privée. Une de nos priorités, c'est d'être en phase avec la réalité du contexte sanitaire, afin de pouvoir apprécier si les mesures mises en œuvre sont proportionnées. Le collège de la CNIL a ainsi auditionné le 31 mars le président du comité scientifique, le professeur Jean-François Delfraissy ».

[https://www.lemonde.fr/pixels/article/2020/04/05/coronavirus-les-applications-de-contact-tracing-appellent-a-une-vigilance-particuliere\\_6035639\\_4408996.html](https://www.lemonde.fr/pixels/article/2020/04/05/coronavirus-les-applications-de-contact-tracing-appellent-a-une-vigilance-particuliere_6035639_4408996.html)

Au sujet de Jean François Delfraissy : « Il y a des innovations technologiques qui sont si importantes qu'elles s'imposent à nous. [...] Il y a une science qui bouge, que l'on n'arrêtera pas. » (Entretien avec Valeurs actuelles, 3/03/18).

La CNIL, par la voie de sa présidente Marie-laure Denis, explique quant à l'application proposée par le gouvernement : « *a défaut de réel consentement, une loi comportant d'importantes garanties serait nécessaire* »

<https://www.nextinpact.com/news/108886-covid-19-pourquoi-contact-tracking-ne-fonctionnera-probablement-pas.htm>

CQFD.

*« La CNIL a d'ores et déjà appelé le gouvernement à ne pas aller au-delà de la collecte anonyme dans un avis communiqué à la presse, dans lequel elle rappelle le rôle du consentement.*

*Dans les cas où un suivi individuel serait nécessaire, ce suivi devrait reposer sur une démarche volontaire de la personne concernée. C'est d'ailleurs le cas pour certaines applications de "contact tracing" existantes. Si la France souhaitait prévoir des modalités de suivi non anonymes plus poussées, le cas échéant sans le consentement préalable de l'ensemble des personnes concernées, une intervention législative s'imposerait.*

(...)

*Félix Tréguer (de Technopolice-ajout du collectif du Vallon) :*

*Deux sénateurs Les Républicains, Bruno Retailleau et Patrick Chaize, ont déposé un amendement à la loi sanitaire, pour autoriser "toute mesure visant à permettre la collecte et le traitement de données de santé et de localisation pendant une durée de six mois suivant la date de publication de la présente loi". Il a été rejeté. Mais le gouvernement pourrait par exemple se servir la loi renseignement de 2015, qui, en réalité autorise déjà de telles mesures. Mais dans tous les cas, ce dispositif de pistage de ne serait efficace et légitime que s'il permettait vraiment d'enrayer le virus. Autrement dit, si on ne teste pas massivement les gens en parallèle, cela n'a aucun sens. Et ce n'est pas la stratégie française pour le moment.*

(...)

*Olivier Tesquet, journaliste à Télérama et auteur de A la trace, enquête sur les nouveaux territoires de la surveillance, le fragile équilibre entre nécessité d'agir et respect des libertés publiques risque fort de vaciller :*

*Il ne faudrait pas que ces techniques qui empiètent sur les libertés viennent pallier l'impréparation du gouvernement. Confinement puis traçage numérique, ça apparaît un peu comme une double peine. Le solutionnisme technologique ne doit pas conduire à éluder les autres types de réponse à l'épidémie, qui n'empiètent pas sur les libertés.*

(...)

*Le risque, c'est que l'opinion finisse par considérer ces mesures de surveillance comme naturelles. On peut par exemple imaginer la mise en place d'un indice de contagiosité, qui pénaliserait finalement les travailleurs les plus exposés... La fin du confinement s'annonce longue, et la peur va perdurer. On voit aussi se généraliser le désir d'une société sans contact ».*

<https://www.franceculture.fr/sciences/geolocalisation-backtracking-face-au-coronavirus-que-fait-la-france>

Nous surlignons : « Si 98 % des Français entre 18 et 24 ans possèdent un smartphone, ce chiffre tombe à 62 % pour les sexagénaires et à 44 % pour les 70 ans et plus – soit la tranche de la population qui développe les symptômes les plus graves. **« Nous travaillons sur diverses possibilités d'aide à l'équipement, ou à des alternatives aux smartphones pour ceux qui n'en disposent pas »**, a annoncé Cédric O dans Le Monde.

(...) le JDD a publié une carte titrée « relâchement des Français face au

confinement » à partir de données GPS de déplacement collectées par une start-up – **sans savoir si les gens allaient travailler ou partaient en vacances**, développe Olivier Tesquet. Dans le département des Ardennes, **un maire s'est servi de cette carte pour appeler à un contrôle accru et une mobilisation de l'armée. Même ces données-là, perçues comme moins intrusives, produisent un discours politique éminemment sécuritaire**

<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/confinement/coronavirus-vers-un-pistage-numerique-generalise-apres-le-confinement-6803617>

« Autre exemple : aspirer les données de géolocalisation des smartphones, les combiner aux données de corona-santé de la population et déléguer à l'« intelligence » artificielle la modélisation du déconfinement. C'est l'objet de l'initiative « CovidIA » lancée par des chercheurs français<sup>12</sup>. Orange fournit déjà des modélisations des flux de population à partir de données de géolocalisation anonymes, donc « éthiques ». Quoique « les scientifiques ont largement prouvé que le concept de données anonymes est trompeur<sup>13</sup> ». Si Le Monde le dit. »

<sup>12</sup> « Pour le déconfinement, des médecins proposent d'utiliser l'intelligence artificielle », AFP et Huffington Post, 5/04/20.

<sup>13</sup> Le Monde, 7/04/20

(Pièces et Main d'Oeuvre ; Le virus de la contrainte, 11 avril 2020

[http://www.piecesetmaindoeuvre.com/IMG/pdf/le\\_virus\\_de\\_la\\_contrainte.pdf](http://www.piecesetmaindoeuvre.com/IMG/pdf/le_virus_de_la_contrainte.pdf) )

Le site Next-impact apporte des critiques à ces possibles applications, car d'une part il faudrait qu'une masse importante de française l'utilisent (ce que nous jugerions catastrophiques en terme de champs électromagnétiques artificiels) et d'autre part :

« les données seraient anonymisées, empêchant dès lors les épidémiologistes de pouvoir retracer les circuits de contamination (...) et enfin parce que les données qu'elles collectent ne seront pas suffisamment précises (...) pourront générer un certain nombre d'erreurs, de faux positifs, de faux négatifs (...) Le Bluetooth, censé permettre d'échanger des données à courte distance, et qui semblerait être privilégié par le gouvernement français, n'est cela dit pas suffisamment précis pour permettre de mesurer si l'on se trouvait à plus (ou moins) des deux mètres de distanciation sociale recommandés par les autorités sanitaires, sa portée pouvant aller de moins d'un mètre à près de 400 mètres. De plus, la qualité du signal dépendrait aussi du terminal utilisé, de sa batterie et de ses composants, entre autres.

Anonymiser les données ? : « le fait de ne traiter que les seules données permettant d'identifier que l'on aurait été à proximité d'une personne contaminée, sans mentionner ni ladite personne, ni l'endroit ni le moment de ce contact de proximité, rendrait impossible le fait de vérifier- et encore moins de démontrer- que l'identification pourrait avoir été erronée, comme c'est arrivé en Israël. L'atteinte à la présomption d'innocence serait manifeste au nom 'une suspicion de culpabilité algorithmique, et basé sur des logiciels, matériels et procédures faillibles (...) empêcher les personnes identifiées à tort de pouvoir se défendre (...) le simple fait de mentionner le lieu et l'heure exacts du contact avec une personne contaminée pourrait permettre de désanonymiser cette dernière (...).

(L'avocat Alexandre Archambault soulève) : « les personnes malades et signalées pourraient être désanonymisées, des rencontres privées être révélées et des personnes privées contraintes de révéler les données privées qu'elles collectent »

<https://www.nextinpact.com/news/108886-covid-19-pourquoi-contact-tracking-ne-fonctionnera-probablement-pas.htm>

En Picardie sont utilisés des drones pour confiner les habitants.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/coronavirus-2-drones-pour-faire-respecter-le-confinement-dans-la-somme-1584807176>

« La nuit, à Nantes (Loire-Atlantique) et à Rennes (Ille-et-Vilaine), un hélicoptère de la gendarmerie, muni de caméras infrarouges, guette « les récalcitrants » et les « indisciplinés » (...) »

On en compte une vingtaine (de drones) en fonctionnement, rien qu'à Paris. (...) »

À Metz (Moselle), l'entreprise Two-i, spécialisée dans la vision assistée par ordinateur, a transmis gratuitement aux forces de l'ordre sa technologie pour détecter les attroupements. « Nous mettons nos licences à disposition des centres de sûreté urbaine, en accès libre », explique l'un de ses fondateurs dans Le Journal des entreprises. Ce n'est pas de la surveillance de masse mais un outil qui pourrait permettre de sortir plus rapidement du confinement, en s'assurant qu'il est respecté. »

Pour Félix Tréguer, « cette start-up peinait auparavant à obtenir des marchés publics, elle développait aussi des projets de reconnaissance faciale, la crise leur donne l'occasion de mener une belle campagne de marketing »

(...) Plusieurs applications smartphones fonctionnent déjà. Dans une forme de flou juridique. CoronApp a été créée en 78 h. Son slogan : « Mieux qu'un vaccin une application. » Elle se présente comme « une démarche citoyenne ». « Le principe est simple, l'application suit les mouvements des utilisateurs pendant 14 jours. Si un porteur du virus se déclare comme infecté par le Covid-19, l'algorithme va retracer son parcours pour vérifier les personnes qu'il/elle a croisées et les informera via une notification [sur smartphone] de l'heure et de la date à laquelle ils ont été en contact avec cette personne. »

Au-delà des questions techniques que soulèvent ces applications, la Ligue des droits de l'Homme y voit une approche dangereuse : « une forme de servitude volontaire » qui pourrait se transformer plus tard en contrainte avec l'injonction d'être « un citoyen responsable ». De manière générale, les défenseurs des libertés publiques dénoncent un discours qui transfère la responsabilité de la crise sur les individus et leur comportement ».

[https://reporterre.net/Au-nom-du-coronavirus-l-Etat-met-en-place-la-societe-de-controle?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_hebdo\\_](https://reporterre.net/Au-nom-du-coronavirus-l-Etat-met-en-place-la-societe-de-controle?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo_)

## **e- Antennes-relais : pas de confinement, mais des confiseries pour les opérateurs de téléphonie mobile.**

En effet l'ordonnance n.6 du gouvernement quant à l'état d'urgence permet aux opérateurs de téléphonie mobile de poser toutes les antennes sans avoir à ne plus prévenir quiconque, ni demander aucune autorisation.

Et poser des antennes 4G et 5G à tour de bras- de travailleurs obligés de travailler, car faisant partie de ces secteurs stratégiques où les 60 heures hebdomadaires sont

permises. Voir plus bas.

L'ordonnance n.6 précise la :

*« - suspension de l'obligation de transmission d'un dossier d'information au maire ou au président d'intercommunalité en vue de l'exploitation ou de la modification d'une installation radioélectrique ;*

*- possibilité pour l'exploitant d'une station radioélectrique de prendre une décision d'implantation sans accord préalable de l'Agence nationale des fréquences ; »*

<https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2020-03-25/faire-face-a-l-epidemie-de-covid-19>

Le gouvernement justifie ceci par l'usage addictif des personnes à la téléphonie mobile, que les industriels et gouvernants ont tout fait pour développer :  
*« Dans un contexte de mise sous tension des réseaux de communications électroniques résultant d'un accroissement massif des usages numériques du fait de la mise en œuvre des mesures de confinement de la population » (op.cit)*

*Ce qu'il faut en déduire quant à ces outils.*

Réécouter la conférence d'Annie Sasco paraît donc primordial :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Conf%C3%A9rence-annie-sasco-millau.mp3>

L'occasion aussi de relire notre nouvelle « Monde connecté, corps malades, un conseil municipal débat des objets connectés et des champs électromagnétiques artificiels » :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Monde-connect%C3%A9-corps-malade-Dialogue-en-conseil-3.pdf>

Et notre dossier de synthèse mis à jour en février 2020, avec une grande partie sur l'industrie du doute (p.50 à 67) :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Effets-non-thermiques-CEM-version-au-19022020-1.pdf>

## **f- Droit du travail, État de Droit et État d'urgence sanitaire**

Enfin, nous ne pouvons clore cet édito sur la situation sans aborder d'autres points relevant des ordonnances gouvernementales, qui concernent les travailleurs du pays- qui auront à travailler encore plus et certains via le numérique, ou pour ce secteur (opérateurs de téléphonie), mais aussi évoquer l'évolution de l'État de droit dans lequel ces technologies numériques sont employées (cf. le déploiement autoritaire des compteurs linky).

Nous savons que certaines dispositions de l'État d'urgence de novembre 2015 ont fini par passer en 2017 dans le droit commun et selon les statistiques ces mesures ont d'abord permis une répression contre les militants écologistes et syndicaux.

Qu'arrivera-t-il de cet état d'urgence sanitaire ?

Les déclarations en ce sens de Stanislas Guérini, président de La République en Marche, qui plaide pour transcrire dans le droit commun les lois de l'État d'urgence, énoncent une velléité qui est bien présente, nous surlignons :

« *« Le cœur de ce texte, c'est l'état d'urgence sanitaire que nous avons créé. Il repose sur trois principes. (...) Le deuxième principe c'est d'avoir construit cet outil juridique mais de l'avoir borné dans le temps. Je crois que c'est un principe de responsabilité. **L'heure viendra où nous aurons à réfléchir collectivement à la façon d'inscrire de façon plus pérenne dans nos textes cet état d'urgence sanitaire.** Ce sera une réflexion qui correspondra au moment de la reconstruction du pays, où nous devons nous interroger collectivement dans les profondeurs philosophiques, sociétales de ce qu'est notre société. Mais aujourd'hui, il fallait agir dans l'urgence.* » <https://linsoumission.fr/2020/03/25/semaine-de-60h-conges-payes-confisques-letat-durgence-sanitaire-bientot-dans-le-droit-commun-avec-macron/>

Voir aussi la tribune du président de la Ligue des Droits de l'Homme :

<https://www.ldh-france.org/du-risque-sanitaire-aux-risques-democratiques/>

Les ordonnances permettent pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2020, d'allonger le temps de travail à ... 60 heures pour certains secteurs (les télécoms, la logistique, les transports, l'agroalimentaire, eau, gaz, électricité), ou 48 heures par semaine étalées sur 12 semaines, et 7 jours sur 7.

La durée quotidienne du travail passe à 12 heures avec une réduction à 9 heures du temps de repos entre deux journées.

Après accords de branche ou d'entreprise, l'employeur pourra du jour au lendemain imposer des congés payés à ses salariés, pour des congés à prendre avant le 31 mai 2020, c'est à dire faire passer une période de confinement subit pour des congés qui n'en sont pas. L'employeur pourra aussi imposer unilatéralement les jours de RTT, et ce jusqu'au 31 décembre 2020. <https://www.franceculture.fr/economie/droit-du-travail-ce-que-change-les-mesures-dexception-face-au-covid-19>

Avec des pratiques déjà constatées sur le terrain :

*"Beaucoup de salariés nous disent que les employeurs leur demandent de se mettre en congés payés pendant la durée du confinement. D'autres salariés qui sont censés être en chômage partiel apprennent au bout de quatre jours que l'employeur considère en fait qu'ils utilisent leurs congés payés, sans leur dire. Il y a aussi des salariés qui pensaient être en télétravail, les employeurs leur ont signalé après coup qu'ils étaient en fait en congés payés.(...)*

*Les salariés qui travaillent plus de 48 heures par semaine sont des salariés qui sont en grand danger pour leur santé, toutes les études le démontrent. Or une prévention importante face à un virus, c'est d'avoir des gens qui dorment suffisamment".*

<https://www.bastamag.net/etat-urgence-sanitaire-covid19-RTT-conges-payes-teletravail-derogation-CGT>

De plus questionnons-nous sur l'absence de volonté de faire contribuer les plus riches en rétablissant l'ISF et en annulant la flat-tax ?

Ces ordonnances ont été appliquées dès leurs publications et doivent ensuite être ratifiées par le Parlement sous deux mois :

*"Philippe Bas (Sénateur) a ainsi obtenu du gouvernement l'engagement que ce régime serait limité à un an. L'exécutif devra par ailleurs repasser devant le Parlement dans deux mois s'il souhaite proroger l'état d'urgence".*

Nous surlignons : *« C'est un dispositif qui est très proche de celui mis en place après les attentats de 2015 » analyse Benjamin Morel, maître de conférences en droit public à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas. « La loi d'urgence sanitaire crée un nouveau régime d'exception sur la base de l'état d'urgence issu de la loi de 1955. Cependant, les garde-fous sont moins importants que dans le cadre de la loi de 1955, qui prévoit, elle, un pouvoir d'investigation fort du Parlement. Comme en 2015, la loi d'urgence sanitaire autorise simplement le Parlement à demander des informations à l'exécutif ».*

<https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/etat-d-urgence-sanitaire-le-senat-va-controler-le-gouvernement-181532>

Comme l'explique Maître Pitcho la création de cet état d'urgence n'était pas utile juridiquement pour agir, d'autres outils juridiques existaient pour le gouvernement :

*"un nouveau régime d'exception dont l'utilité juridique semble douteuse. Il faut toujours observer avec méfiance un pouvoir qui s'arroge, pour lui-même, des droits exorbitants en proclamant la nécessité d'une urgence nationale ou d'une menace quelconque. Il faut aussi, évidemment, rappeler que la première des libertés consiste à préserver la vie et que, en période d'épidémie, des mesures limitatives de liberté peuvent être nécessaires. Ce nouvel état d'urgence soulève pourtant trois questions gênantes.*

*(...) nous disposions déjà d'un arsenal suffisant. L'amender eût été juridiquement suffisant. Cette création ne poursuit donc qu'un unique objectif, strictement politique: permettre de mobiliser la Nation en armes face au péril. En feignant de déclarer une «guerre» soudaine mais nécessaire à l'ennemi microscopique invisible, le Gouvernement essaie d'unir tous et chacun derrière sa bannière (...)*

*Ce désordre a été sanctionné par une ordonnance du juge administratif datée du 22 mars 2020, bien en peine de comprendre la cohérence du dispositif dans le désordre et l'incertitude de sa mise en œuvre. Nos libertés n'étaient plus garanties par un régime exceptionnel strict mais clair, mais par l'arbitraire que chaque commissariat (...) Il faut ajouter que, puisque les juridictions ne fonctionnent plus, sinon au ralenti, il devient illusoire de pouvoir lutter contre une quelconque constatation à trois reprises d'une telle infraction. Des personnes pourront donc subir une peine d'emprisonnement sans avoir pu, auparavant, contester l'existence même de l'infraction. Alors que l'ensemble de notre population doit adhérer aux mesures rendues nécessaires, il s'agit d'un délit parfaitement inutile et abusif."*

<https://www.lefigaro.fr/vox/politique/un-regime-d-exception-etait-il-indispensable-pour-endiguer-le-covid-19-20200325>

Le secrétaire national CGT Intérieur Police explique aussi :

*"On contrôle 200 personnes par jour, si vous êtes porteur asymptomatique, vous pouvez contaminer 200 personnes. On tirera des conclusions une fois la crise passée (...)*

*On a affaibli le service public. Pour la simple et bonne raison que, depuis au moins 20 ans, les gouvernements successifs veulent s'en séparer, filer ça au privé. L'hôpital a été attaqué bien avant la police.*

*(...)*

*On est à 80.000 amendes, c'est colossal ! C'est un choix politique, une idéologie qui existe depuis une vingtaine d'années. On a bien vu la gestion des foules sur la loi Travail, les gilets jaunes, la réforme des retraites... On est sur une police qui fait peur, une police martiale, une police de la répression. On n'est absolument pas dans la prévention ou dans l'accompagnement. C'est la suite logique avec le confinement. Dans nos rangs, il y a de tout : des collègues font du zèle en disant que ça n'est absolument pas normal que des gens sortent dans la rue, d'autres comprennent la situation et ont bien conscience que certains sortent pour aller au boulot, pas pour se faire plaisir. La seule difficulté, c'est que celui qui voudrait faire autre chose que du zèle ou de la répression, il ne peut pas. Il y a un effet d'entraînement, dans une corporation qui se veut très sévère.*

*(Au sujet des peines de prisons quant au respect du confinement) On va créer de la promiscuité. Et on voit bien ce qu'il se passe dans les prisons actuellement. Encore une fois, on est sur du tout-répressif. Il y a très certainement des gens qui déconnet, mais de là à prendre le risque de mettre en garde à vue, dans un commissariat, des gens porteurs du Covid-19... De plus, je ne suis pas certain que cela touche de la même façon les habitants de Seine-Saint-Denis et ceux qui vivent dans le 10ème arrondissement de Paris"*

<http://www.regards.fr/politique/societe/article/crise-sanitaire-on-a-un-petit-aperçu-de-la-médiocrité-de-l-etat-a-faire-face>

## **g- Nos perspectives : appel à abandonner les technologies inutiles**

*« L'épidémie est l'occasion rêvée de nous faire basculer dans la vie sous commande numérique. Il ne manquait pas grand-chose, les terriens étant désormais tous greffés de prothèses électroniques.*

*Quant aux attardés, ils réduisent à toute allure leur fracture numérique ces jours-ci, afin de survivre dans le monde-machine contaminé :*

*« Les ventes d'ordinateurs s'envolent avec le confinement. [...] Tous les produits sont demandés, des équipements pour des vidéoconférences à l'ordinateur haut de gamme pour télétravailler en passant par la tablette ou le PC petit prix pour équiper un enfant. Les ventes d'imprimantes progressent aussi. Les Français qui en ont les moyens financiers sont en train de reconstituer leur environnement de travail à la maison » (www.lefigaro.fr, 19/03/20, cité par Pièces et Main d'oeuvre, op.cit)*

Nous continuons notre démarche- qui n'a rien d'originale, entamée il y a 4 années.

Si ces technologies numériques peuvent prendre une telle place dans cette crise, c'est que, outre les stratégies des industriels pour les rendre obligatoires, indispensables et désirables, nous les avons en

retour investies de nos passions, et légitimées par leurs utilisations depuis des années.

**Nous appelons donc toutes les personnes, associations, collectifs, militants, journaux alternatifs à :**

- **Ne plus utiliser les réseaux sociaux, dont en premiers lieux les plus caricaturaux dans leurs fonctionnements tels Facebook et Twitter.**
- **Abandonner les smartphones. Si un téléphone portable plus simple est jugé indispensable (et parfois rendu obligatoire malheureusement), prendre conscience que c'est légitimer la présence d'antennes-relais, légitimer la 5G, et créer une pollution passive autour de soi dès lors qu'il est allumé.**
- **Lutter contre la 5G et la smart city, tel qu'il en fut et continue d'en être contre les compteurs communicants.**
- **Entamer une démarche de sobriété quant à toute les sources d'expositions aux champs électromagnétiques artificiels, dont notre « Label'onde » est un exemple – et tant d'autres sont à inventer.**
- **Réfléchir collectivement aux alternatives sanitaires et écologiquement sobres et comment mobiliser afin les mettre en place.**

Cordialement,

le collectif du Vallon d'information sur les objets connectés et champs électromagnétiques artificiels.

<https://ccaves.org/blog/>

Nouvelle adresse, régulièrement nettoyée.

Envoyé d'un appareil connecté en filaire, wifi et bluetooth déconnecté, et utilisant des filtres pour la lumière bleue.

.....

## **2- Petites victoires, en des temps troublés :**

**a- Compteurs Linky : obtention du rapport d'expertise sur l'incendie de Millau**

**b- WIFI publique : Marcillac abandonne le projet**

**c- Rodez Citoyen : une liste de candidats contre la 5G**

**a-** Pour la première fois en France un rapport d'expertise sur un incendie où furent mis en cause les compteurs linky, est rendu public et fut obtenu après une année de procédure- qui continue. Voir notre communiqué expliquant les avancées que cela induit dans la mobilisation contre les compteurs :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Communiqu%C3%A9-rapport-expertise-incendie-de-Millau.pdf>

**b-** La technologisation de nos rapports sociaux à cause du déferlement numérique se traduit aussi par des projets d'apparence anodine, tel installer des bornes wifi dans les espaces publics.

Si les élections sont validées avec les nouveaux élus de Marcillac, qui se présentaient en opposition à la mairie sortante, le projet de bornes de wifi disposées dans l'espace public, sera abandonné, tel que les candidats nouvellement élus s'y sont engagés.

Notons que la liste sortante qui n'a pas été réélue s'était engagée à la veille des élections à mettre en place un référendum, ce qui était aussi une de nos premières propositions... une année plus tôt.

Ceci fit suite à une année de mobilisation sur le département, conduisant à l'abandon par la commune de Valady du même projet, quand plusieurs autres communes l'ont mis en pause.

Notre démarche fut d'abord d'envoyer ce courrier aux élus :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Lettre-wifi-publiques-pour-les-%C3%A9lus-13032019-2.pdf>

Puis de rencontrer tous les élus, exceptés ceux de Conques, Muret, Mouret et Sénergues qui ont refusé de nous recevoir.

Ce qui nous a amené à nous plaindre des élus de Conques auprès du Label Grands Site de France, certaines valeurs du document-cadre de ce label n'étant manifestement pas respectées par les élus de Conques, à savoir que tous les projets doivent se faire en concertation totale avec les habitants :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Courrier-22-juillet-reclamation-grand-site-de-france-anonymisée-2.pdf>

Nous avons aussi distribué dans les boîtes à lettres des milliers de tracts sur le sujet. Enfin une réunion publique avec le Pr Annie Sascó a réuni plus de 230 personnes à la salle des fêtes de Marcillac (et autant à Millau, organisée par les Gilets Jaunes), montrant aux élus l'attention portée par les habitants à la question sanitaire des champs électromagnétiques artificiels et à la conséquence sociétale de ces technologies.

Des communiqués furent publiés et signés avec les Gilets jaunes de Millau et de St Affrique, les associations de protection de l'environnement aveyronnaises et la coordination des collectifs aveyronnais d'information sur les objets connectés et champs électromagnétiques artificiels :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Communiqu%C3%A9-conf%C3%A9rences-Annie-Sascó-janvier-2020.pdf>

Mais rien n'est gagné, c'est pourquoi nous appelons tous les habitants des communes et villages de Conques, Saint-Cyprien, Noilhac, Grand-Vabre, Clairvaux, Bruéjols, Saint-Christophe, Salle-la

Source (cascade), Sénergues, Lunel, Mouret, Muret-le-Château, Montfranc et Brusque, à se mobiliser afin de faire définitivement annuler ses projets.

Écrivez et interpellez vos élus (dès un retour à la normale) : avec le courrier ci-dessus ou tout autre moyen que vous jugerez souhaitable.

Seule votre action localement pourra faire annuler ces projets, et dans plusieurs communes, il en faudrait peu pour y arriver.

### **c- Rodez Citoyen, une liste engagée sur la question sanitaire et sociétale des technologies émettrices d'ondes artificielles.**

Tout d'abord nous pouvons les féliciter d'être parvenus au second tour et d'être en deuxième position, et ce malgré les conditions catastrophiques de la tenue du premier tour des municipales.

Nous avons écrit, grâce au modèle proposé par Priartem, un courrier aux candidats aux municipales ainsi qu'à toutes les mairies de l'Aveyron :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/courrier-5G-aux-candidats-municipales.pdf>

Rodez Citoyen nous a répondu par ces positions :

<http://rodezcitoyen.fr/rodez-et-les-ondes>

*« Dès notre élection, nous mettrons en place une commission composée de citoyens, d'associations et d'élus qui sera chargée d'examiner toutes les demandes d'installations d'antenne.*

*Pour une question de santé publique et par principe de précaution, un moratoire sera pris sur la 5G tant nous n'aurons pas d'études sérieuses sur la nocivité ou non de ce déploiement. Un RIC pourra éventuellement être mis en place pour savoir si la population veut ou non de ce déploiement.*

*Notre maire actuel a favorisé le déploiement des compteurs Linky. Nous nous engagerons au côté de ceux qui veulent préserver leur ancien compteur et de ceux qui veulent revenir à leur compteur initial.*

*Les conseils d'écoles seront amenés à se positionner sur l'utilité du Wifi dans leurs établissements. Un grand plan de restauration des écoles sera lancée, ce sera l'occasion de rétablir les réseaux filaires manquants et de remplacer progressivement les utilisations du wifi.*

*Nous appliquerons la motion voté le 19 décembre 2014 ( N°14-291 ) au conseil municipal et non appliqué à ce jour, s'engageant sur la transparence des lieux d'implantations et sur les forces d'émission.*

*N°14-291 – MOTION*

*“En fin de séance, Mme BULTEL-HERMENT fait état d'une demande faite par les habitants de la rue Raynal à Mme VIDAL et à M. COMBET concernant l'implantation d'une antenne-relais à proximité de l'école du quartier. Elle propose d'ajouter à l'ordre du jour une motion sur les antennes-relais. Cette proposition étant retenue, Mme la 1ère adjointe donne lecture de la motion qui est soumise au vote une fois amendée. « Le Conseil municipal de Rodez est à l'écoute de la population sur l'ensemble des sujets qui la concernent et qui relèvent de la compétence des communes. Concernant l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile par les différents opérateurs, le Conseil municipal s'engage dans une action de transparence et d'information sur les lieux d'implantation et sur les forces d'émission. Sur ce sujet, le Conseil municipal sera*

*particulièrement vigilant sur le respect des distances d'implantation, et notamment sur la proximité avec les écoles, les maisons de retraite et plus généralement les établissements recevant du public*  
».”

*Notre programme étant co-construit avec les habitants et les associations, nous restons ouvert à toutes les propositions que vous pouvez nous faire. »*

A bientôt !

<https://ccaves.org/blog/>

Nouvelle adresse, régulièrement nettoyée.

Envoyé d'un appareil connecté en filaire, wifi et bluetooth déconnecté, et utilisant des filtres pour la lumière bleue